

20150129_CED - Salle Von Derwies, Valrose

Présents : Nadine Loudig, Jean-François Peyron, Heidi Schmid-Antomarchi, Frédéric Bost, Eric Galiana, Maude Giroud, Elodie Villa, Bastien Vergoni, Thomas Lamonerie

Excusés : Cristine Alves Da Costa, Jean Marie Botto, Olivier Blanck, Christine Coustau, Eric Lingueglia, Pierre Léopold.

8h30 début du conseil

Document d'auto-évaluation AERES

Nadine Loudig a fourni sur place les données sur le devenir des docteurs 2009, 2010 et 2012. Chacun ayant reçu le document en partie rempli, le travail du conseil a porté sur les items non traités. Ceux-ci ont été discutés point par point pour aboutir au document complété. Le conseil salue le travail de Nadine Loudig qui n'a pas ménagé ses efforts pour produire tous les tableaux indicateurs du document.

Thomas Lamonerie indique que le site web sera doté prochainement d'un espace de dépôt de documents téléchargeables tels que les comptes-rendus des conseils, document de présentation de l'ED projeté à la journée de rentrée, et tout document que le conseil jugera utile. Le dépôt sera contrôlé par Nadine Loudig et Thomas Lamonerie.

Bastien Vergoni questionne l'organisation actuelle de gestion du site web en indiquant que des étudiants de l'UNS sont très compétents pour développer des sites webs interactifs. TL explique que l'actuelle société prestataire est très compétitive, répond à toute demande dans la journée, et offre une garantie de pérennité que ne peuvent pas offrir des étudiants de l'UNS.

Règlement intérieur

L'ED SFA s'est dotée d'un règlement intérieur qui formalise le mode de fonctionnement. Le Conseil remarque qu'une grande partie des informations du RI est directement tirée de l'arrêté du 7 août 2006 qui régit les Ecoles Doctorales et que l'ED SFA émarge sur 5 directions scientifiques et 2 établissements (UNS et Ecole des Mines), ce qui justifie le besoin de clarifier les règles. L'ED SVS a une affiliation beaucoup plus homogène (2 directions scientifiques, 1 établissement d'enseignement supérieur). De ce fait, les éléments présents sur le site web sont jugés suffisants pour ne pas recourir à la rédaction d'un RI spécifique. En revanche, il est proposé de mettre en place deux documents de synthèse, accessibles sur le site web :

- Mémento du doctorant
- Mémento de l'encadrant

TL fera une proposition de contenu de ces documents prochainement.

Formation et ouverture des doctorants à l'entreprise : Projet Venturi

Philippe Berta lance un projet de formation à l'entrepreneuriat basé sur une expérience pilote menée avec des Master M1 et M2 de Nîmes-Montpellier. Des étudiants d'une UE « innovation » sont sortis du contexte de l'université pour monter un projet en temps restreint. Pédagogie du « learning by doing » et contact avec des professionnels.

M1 : UE sur une semaine dans un camping. Lundi : cours sur l'innovation. Mardi : conférences-débat avec un responsable d'INSERM transfert sur l'exploitation d'innovations en santé. Mercredi : organisation des étudiants par 5 avec désignation d'un leader et choix d'un brevet dormant pour dégager en 48h une opportunité de création de projet sur ce brevet. Aide d'animateurs (retraités de l'industrie pharmaceutique, spécialistes santé et finance). Présentation en 5 planches et 10 minutes le vendredi.

M2 : 2 jours en gîte avec des fondateurs de start-ups. Monter une idée de projet et produire un business plan en 48h.

Sur les 2 dernières promotions, 25% des étudiants ont complété leur formation par une année de master en management.

L'objectif est de généraliser ce concept de « PatentShaker » aux ED de Biologie et Santé de l'arc sud-est PACA-Languedoc Roussillon en proposant un module de formation prêt à l'emploi.

Le conseil approuve le principe et propose d'inviter le porteur du projet pour préciser les attendus en termes de compétences et de moyens locaux à mettre en œuvre.

Affiliation à l'ED d'une équipe de recherche de l'Institut de Biologie des Armées à Toulon.

La direction scientifique de l'UNS a indiqué que cette option n'est pas possible avec la réorganisation des Universités et établissements en COMUE. Toutes les activités de recherche de Toulon sont portées par la COMUE Aix-Marseille. TL envoie un courrier d'explication au demandeur.

JEDN.

Maude Giroud et Elodie Villa indiquent que malgré le caractère obligatoire de la participation des doctorants aux JEDN, il faut déployer des efforts surhumains pour obtenir les abstracts, les réponses et les inscriptions. Le conseil est sollicité pour proposer des solutions. Il est entendu qu'à l'ouverture des inscriptions aux prochaines journées de l'ED, TL enverra un courriel officiel aux doctorants leur rappelant leur obligation de participer. Il est proposé d'ajouter qu'à partir de 2016, les doctorants n'ayant pas honoré leurs obligations ne pourront concourir pour le prix de thèse de l'ED.

Fin du Conseil à 10h55.